



Bail et acte de propriété

Par Julien404

Bonjour,

Je loue un local commercial (laverie automatique) et mes évacuations ainsi que mon compteur d'eau se trouvent à la cave. Dans mon bail , il est bien stipulé que je dois avoir l'accès à la cave afin de pouvoir intervenir en urgence en cas de fuite par exemple. La cave fait partie d'un lot comprenant cette cave ainsi que l'appartement au dessus de la laverie. L'appartement venant d'être racheté, le nouveau propriétaire m'indique que sur l'acte de propriété il n'est pas mentionné de laisser libre accès. Il prévoit donc de la fermer et de ne pas laisser l'accès car pour lui (professionnel de l'immobilier) ,l'acte de propriété prévaut sur le bail.

Merci d'avance

Par ESP

Bonjour

Mon conseil, prenez contact avec l'ADIL, car le bail est prioritaire.